

Décision

Générale

colonial

Décision n° 185 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 185

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1961

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro

28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois (délais de route compris) à passer à Grenoble (Isère), 24 bis avenue Félix-Viallet, est accordé à M. Frier Pierre, administrateur de 6° échelon des Affaires d'Outre-Mer (indice 470 groupe II), attaché au cabinet et conseiller technique du Conseil de Gouvernement. Le départ de M. Frier Pierré aura lieu 1er principe le 2 février 1961. Les frais de voyage de M. Frier Pierre sont à la charge du Budget de l'Etat.